



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E183940

VALABLE JUSQU'AU 09/10/2024

ÉDITÉ LE 12/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/02/2020

Forme juridique : SASU

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 881 844 997 00018

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 9409062

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE OCMA-1000455-A

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE OCMA-1000455-A

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : RENOVISOLATION

23 AV GUY DE MAUPASSANT
13008 MARSEILLE 08

Téléphone : 06 64 25 30 30

Portable : 06 64 25 30 30

Site Internet :

E-mail : designinterior13@gmail.com

Responsabilité légale :

ASSOULINE SERGE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/02/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Couvreur, Menuisier)	10/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/02/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/02/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	08/06/2021
o Ventilation mécanique	08/06/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	02/02/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/12/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	07/10/2021
o Isolation des combles perdus	16/12/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.